

DEPARTEMENT

Séance du 30 mars 2026

BOUCHES DU RHONE

L'an deux-mille-vingt-six et le trente mars à vingt heures, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur GESLIN Laurent, maire**.

**Nombre de membres
afférents au
conseil municipal :**
En exercice : 15

Présents : Madame BAYEUL Julie, Monsieur RAMILSON Gilles, Madame BAZIN Natacha, Monsieur VILLERMY Jean-Louis, adjoints au maire.
Monsieur FÉRAUD Didier, Madame VICTORIA Mélissa, Monsieur GARAGNON Julien, Madame TANGUY Laure, Monsieur FABRE Jérémie, Madame THOMAS Lauriane, Monsieur BIENTZ Florent, Monsieur GESLIN Arnaud.

**Qui ont pris part
à la délibération :** 14

Absents excusés : Madame MAGNIER Christine (a donné procuration à Monsieur VILLERMY Jean-Louis), Madame BRETON Magali.

Date de la convocation :
24 mars 2026

A été nommé secrétaire de séance : Madame BAYEUL Julie

Date d'affichage :

Objet de la délibération : Désignation de délégués en charge des questions de défense

Monsieur le maire expose à l'assemblée que, conformément à l'article L.2121-22 du Code général des collectivités territoriales, il convient de procéder à la désignation de délégués devant siéger à la commission en charge des questions de défense.

Le maire est le président de droit. En cas d'absence ou d'empêchement, la commission est convoquée et présidée par le vice-président élu par celle-ci lors de la première réunion.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Où il l'exposé de Monsieur le maire et après en avoir délibéré,

Après appel à candidatures, considérant la présence d'une seule liste et en conformité avec les dispositions du Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2121-21,

DESIGNE Laurent GESLIN, Gilles RAMILSON, Arnaud GESLIN, membres de la commission en charge des questions de défense.

Vote : - Pour – 14 voix - Contre – 0 voix - Abstentions – 0 voix

Pour copie conforme au registre des délibérations

Le Maire, Laurent GESLIN

Ont signé les membres présents



2026 20

Accusé de réception en préfecture
013-211300579-20260330-2026-20-DE
Date de réception préfecture : 08/04/2026